

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 9

Rubrik: Conditions de travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

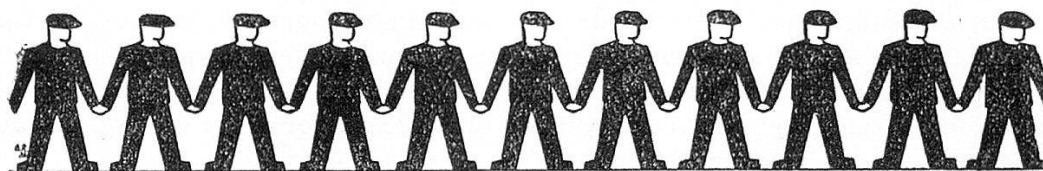
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

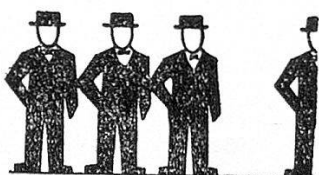
Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En 1935, l'Union nationale chrétienne sociale a perdu 798 membres ou le 1,9 pour cent de ses effectifs, probablement à la suite de la crise. Par contre la Fédération des ouvriers et employés évangéliques accuse une légère hausse. L'Union syndicale suisse des ouvriers indépendants n'établissant pas de statistique sur ses effectifs, nous nous basons sur les chiffres officiels se rapportant à sa caisse d'assurance-chômage. Il est vrai que ces chiffres ne concordent pas exactement avec l'effectif de la fédération, car les membres de la caisse ne sont pas tous affiliés à la fédération et, d'autre part, une partie des membres sont assurés auprès des caisses paritaires.

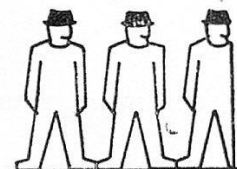


Union syndicale suisse (1 silhouette = 20,000 membres)



F. S. E.

(Union fédérative, mais non dans l'Union syndicale suisse)



Autres fédérations

Dans les fédérations suisses citées plus haut, on compte 346,678 ouvriers, employés et fonctionnaires organisés. Sur ce chiffre, l'Union syndicale suisse en compte le 63,9 pour cent, les fédérations de l'Union fédérative non affiliées à l'Union syndicale le 2,1 pour cent, les fédérations d'employés le 17,5 pour cent, l'Union nationale chrétienne sociale le 11,7 pour cent, les ouvriers et employés évangéliques le 3,7 pour cent, et l'Union syndicale des ouvriers indépendants le 1,1 pour cent. A part ces organisations syndicales centrales, il existe encore nombre de petites associations professionnelles qui n'ont pas adhéré à une organisation centrale.

Conditions de travail.

Les salaires des ouvriers victimes d'accident en 1935.

Il ressort de la statistique des salaires établie par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sur la base des salaires des ouvriers victimes d'accident, qu'il y a eu régression sur toute la ligne en 1935. Pour les ouvriers qualifiés et non qualifiés qui représentent la majeure partie des salariés, le recul du salaire journalier est de 3 pour cent et celui du salaire horaire de 2 pour cent. C'est la première fois depuis la crise que la statistique enregistre une baisse des salaires de cette envergure. Ces résultats sont plus près de la réalité que ceux de l'année dernière qui accusaient même une augmentation du salaire moyen. La réduction des salaires est actuellement d'autant plus sensible que depuis le mois de juillet de l'année dernière l'indice du coût de la vie a augmenté de 3,2 pour cent.

Dans nos rapports précédents sur cette statistique des salaires, nous avons toujours recommandé à nos lecteurs de faire toute réserve quant aux résultats, car les données ne concernant que des ouvriers victimes d'accident ne répondent

pas toujours à la réalité. Cependant pour la moyenne générale de toute la Suisse il faudrait ne pas laisser une trop grande part au hasard, étant donné le nombre considérable de données obtenues. En 1935, il y a eu 54,000 renseignements concernant des salaires horaires et 15,000 sur les salaires journaliers. Un autre fait qui prête à confusion, c'est qu'à la suite de la crise la structure professionnelle des ouvriers occupés s'est modifiée. L'Office fédéral a constaté à son tour, à plusieurs reprises, que le nombre des ouvriers qualifiés congédiés étant moins élevé, on aurait plutôt tendance à se baser sur des salaires élevés. Dans le nouveau commentaire, l'Office fédéral déclare également que les facteurs qui entraînent une diminution du recul des gains devraient être déterminants, c'est-à-dire que la baisse de salaires pour chaque ouvrier est plus forte que ne le laissent supposer ces chiffres. Pour diverses professions, en particulier celles pour lesquelles il n'existe pas de nombreux renseignements sur les salaires, il se peut que la composition des déclarations sur les gains, dues au hasard, joue un rôle important.

Nous résumons tout d'abord les principaux résultats de la statistique:

Les salaires journaliers

ont été, en francs, pour la moyenne des industries:

	1931	1932 *	1933 *	1934 *	1935 *
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	16,10	17,17	16,95	16,90	16,47
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	12,62	12,92	12,73	12,75	12,39
Ouvriers non qualifiés	9,97	10,35	10,08	10,00	9,73
Femmes de 18 ans et plus	6,36	6,54	6,32	6,46	6,36
Jeunes gens de moins de 18 ans	5,45	4,71	4,26	4,13	4,09

* A la suite d'une modification des méthodes de calcul, les chiffres pour 1932/1935 ne peuvent pas être comparés exactement avec les données des années précédentes.

Les salaires horaires

ont été, en francs, pour la moyenne des industries:

	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1,67	1,88*	1,65	1,63	1,60	1,59
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1,49	1,51	1,45	1,43	1,39	1,36
Ouvriers non qualifiés	1,16	1,16	1,11	1,09	1,07	1,05
Femmes de 18 ans et plus	0,76	0,78	0,74	0,72	0,71	0,70
Jeunes gens de moins de 18 ans	0,68	0,64	0,62	0,56	0,53	0,50

* Ne sont pas comparables.

Si nous comparons les données de 1935 avec celles de 1934 nous obtenons les

modifications de salaires suivantes:

	Salaires journaliers		Salaires horaires	
	en ct.	en 0/0	en ct.	en 0/0
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	— 43	— 3	— 1	— 1
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	— 36	— 3	— 3	— 2
Ouvriers non qualifiés	— 27	— 3	— 2	— 2
Femmes de 18 ans et plus	— 10	— 2	— 1	— 1
Jeunes gens de moins de 18 ans	— 4	— 1	— 3	— 6

Si nous résumons les 4 dernières années, c'est-à-dire la période qui est caractérisée par la baisse constante des salaires, nous constaterons les modifications suivantes dans les trois principaux groupes d'ouvriers:

Recul des salaires de 1931 à 1935.

	Salaires journaliers moyens en fr.		Salaires horaires moyens en fr.		Modification 1931/35 en %	
	1931	1935	1931	1935	Salaires journ.	Salaires hor.
Ouvriers non qualifiés	12,62	11,38	1,51	1,36	— 10	— 10
Femmes	9,97	9,03	1,16	1,05	— 9	— 9
Ouvr. qualifiés et semi-qualifiés	6,36	5,64	0,78	0,70	— 11	— 10

Pour les salaires journaliers et horaires la proportion du recul des gains est à peu près la même pour toutes les catégories d'ouvriers. A ce sujet il y a également lieu de faire la même réserve que plus haut, et il est plus que probable que la baisse réelle des salaires est en moyenne supérieure aux 9 à 10 pour cent indiqués ici.

Nous renonçons à indiquer les salaires journaliers pour chaque profession car les salaires horaires sont plus importants et plus fidèles à la réalité, du fait que les déclarations à ce sujet sont plus nombreuses.

Il existe également des chiffres moyens dûs au hasard dans les différentes professions. Cette fois-ci également on relève des augmentations de salaires dans diverses branches d'industries comparativement à 1934, et cela malgré que tout prouve le contraire. Des résultats semblables seraient possibles si par hasard certains ouvriers bien rétribués étaient victimes d'accident.

Les salaires horaires dans chaque branche d'industrie.

Nous ne donnons que les salaires moyens, basés sur 50 déclarations environ.

Industrie métallurgique et des machines.

	1931	1932	1933	1934	1935
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	2.08	1.77	1.72	1.70	1.68
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.49	1.44	1.41	1.38	1.35
Ouvriers non qualifiés	1.18	1.16	1.13	1.10	1.09
Femmes de 18 ans et plus	0.79	0.76	0.73	0.71	0.71
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.57	0.54	0.52	0.47	0.47

Industrie horlogère.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.58	1.38	1.44	1.39	1.32
Ouvriers non qualifiés	1.16	—	—	0.92	0.94
Femmes de 18 ans et plus	0.88	0.83	0.84	0.82	0.76

Exploitation et répartition du courant électrique.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.74	1.51	1.49	1.53	1.54
Ouvriers non qualifiés	1.34	1.19	1.17	1.21	1.19

Services des eaux et du gaz.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.98	1.68	1.71	1.78	1.74
Ouvriers non qualifiés	1.60	1.40	1.36	1.48	1.50

Industrie du textile.

Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1.78	1.39	—	—	1.32
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.26	1.16	1.11	1.08	1.08
Ouvriers non qualifiés	1.10	1.03	1.03	0.97	0.97
Femmes de 18 ans et plus	0.79	0.74	0.72	0.70	0.69
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.52	0.49	0.47	0.45	0.45

Industrie chimique.

	1931	1932	1933	1934	1935
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.56	1.49	1.51	1.49	1.46
Ouvriers non qualifiés	1.27	1.24	1.24	1.24	1.26
Femmes de 18 ans et plus	0.80	0.80	0.79	0.77	0.81

Alimentation et boisson.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.69	1.44	1.50	1.46	1.46
Ouvriers non qualifiés	1.38	1.33	1.30	1.29	1.29
Femmes de 18 ans et plus	0.70	0.71	0.68	0.68	0.68
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.57	0.57	0.52	0.49	0.49

Commerce et entrepôts.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.57	1.47	1.49	—	1.40
Ouvriers non qualifiés	1.32	1.19	1.18	1.19	1.20
Femmes de 18 ans et plus	0.83	0.73	—	—	—

Industrie du bâtiment.

Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1.82	1.68	1.68	1.67	1.63
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.54	1.53	1.50	1.46	1.43
Ouvriers non qualifiés	1.17	1.12	1.10	1.07	1.05
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.90	0.84	0.78	0.77	0.70

Industrie du bois.

Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1.75	1.58	1.54	1.50	1.54
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1.40	1.36	1.34	1.31	1.28
Ouvriers non qualifiés	1.04	1.01	0.98	0.97	0.94
Femmes de 18 ans et plus	0.68	0.71	0.64	0.59	0.60
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.58	0.57	0.51	0.48	0.49

Nous renonçons à citer les salaires moyens de toutes les industries et prions nos lecteurs de s'en référer aux lignes d'introduction qui précèdent ces chiffres.

Les salaires dans les grandes villes.

Voici ce que nous obtenons en comparant les salaires moyens à la campagne avec ceux des quatre villes principales:

	Salaires horaires en francs					
	moyenne nationale		Modifi- cation	4 grandes villes		Modifi- cation
	1934	1935	1934/35	1934	1935	1934/35
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1.60	1.59	— 0,01	1.90	1.89	— 0,01
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.39	1.36	— 0,03	1.64	1.61	— 0,03
Ouvriers non qualifiés	1.07	1.05	— 0,02	1.30	1.30	—
Femmes	0.71	0.70	— 0,01	0.79	0.80	+ 0,01
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.53	0.50	— 0,03	0.67	0.62	— 0,05

Le taux des salaires horaires a également reculé dans les grandes villes pour toutes les catégories. La baisse des salaires est en partie supérieure à la moyenne nationale; elle est inférieure pour les contremaîtres et les ouvriers qualifiés.

Les salaires déclarés par les quatre grandes villes sont plus bas que ceux de l'année précédente, à l'exception de ceux concernant les femmes, qui auraient augmenté d'un centime et ceux des ouvriers non qualifiés, qui n'ont pas été modifiés. Le recul du salaire horaire est à peu près le même.